



## DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002075-20260427-BP2026COMMUNE-BF

Commune de **PENTA DI CASINCA**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme Marguerite BUCCI.

Membres du conseil municipal : 27	Présents : 23	Absents : 4	Pouvoirs : 0
-----------------------------------	---------------	-------------	--------------

Présents : ANGELINI Nathalie, BUCCI Marguerite, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, EMANUELLI Jacques-Philippe, FINIDORI Joël, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, LIMONGI Livia, MATTEI-BELGODERE Valentine, MITRIDATI Dominique, MORACCHINI Jean-Sylvestre, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Absents : BRUNEAU Claudia, FRANCESCHI Jean-Marc, LAURELLI Sébastien, MATTEI Dominique.

Pouvoirs : 0

#### Objet : Adoption du budget primitif principal 2026 M57

Pour :	23
Contre :	
Abstention :	

**Vu** le CGTC et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à 2343-2 ;

**Vu** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république et notamment ses articles 11 et 13 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire en date du 12 février 2026 (pour les communes de plus de 3500 habitants) ;

**Vu** les délibérations du conseil municipal votant les comptes administratifs et approuvant les comptes de gestion.

**Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

- Le conseil municipal **adopte** le Budget primitif de la commune (Budget principal M57) pour l'exercice 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 454 267,17 €	4 454 267,17 €
Investissement	2 847 963,27 €	2 847 963,27 €

- Autorise le maire à procéder à des virements de crédits dans la limite réglementaire (7,5% des crédits ouverts au budget) et à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 27 avril 2026

**Le Maire**  
**Yannick Castelli**

